

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	<p><b>PROVINCE DE QUÉBEC</b> <b>MUNICIPALITÉ DE LYSTER</b></p>
Procès verbal du 7 février 2011	<p>Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 7 février 2011 à 20 h.</p>
	<p>Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Yvon Martineau, Normand Raby, Christian Marcoux et David Boissonneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.</p>
	<p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.</p>
Ordre du jour du 7 février 2011	<p style="text-align: center;"><b>ORDRE DU JOUR</b> <b>Séance ordinaire du 7 février 2011</b></p>
	<p>1     <i>PRIERE</i></p>
	<p>2     <i>MOT DE BIENVENUE</i></p>
	<p>3     <i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i></p>
	<p>4     <i>AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR</i></p>
	<p>5     <i>SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX</i></p>
	<p>6     <i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i></p>
	<p>6.1   Présentation des comptes</p>
	<p>6.2   Traitement des comptes recevables</p>
	<p>6.3   Adoption du règlement d'emprunt 295 pour le financement des programmes municipaux Accèslogis</p>
	<p>6.4   Participation au programme Supplément au Loyer</p>
	<p>7     <i>SECURITE PUBLIQUE</i></p>
	<p>7.1   Adhésion à la SPA d'Arthabaska</p>
	<p>8     <i>TRANSPORT</i></p>
	<p>8.1   Droit de passage vtt</p>
	<p>8.2   Achat d'une scie à béton</p>
	<p>9     <i>HYGIENE DU MILIEU</i></p>
	<p>9.1   Liste des saisonniers</p>
	<p>9.2   Embauche de travailleurs pour la rue des Bouleaux</p>
	<p>9.3   Achat du matériel pour la rue des Bouleaux</p>
	<p>10    <i>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</i></p>
	<p>10.1   Adoption deuxième projet de règlement modifiant règlement de zonage 124 dans la zone 34 IA</p>
	<p>10.2   Adoption premier projet de règlement modifiant règlement de zonage 124 dans la zone 40 Ra/C</p>
	<p>10.3   Correction résolution 298-12-2010</p>
	<p>11    <i>LOISIRS ET CULTURE</i></p>
	<p>11.1   Commandite pour le tournoi Rêves d'enfants</p>
	<p>11.2   Achat de clôtures 6' x 8'</p>
	<p>11.3   Achat d'un tapis roulant</p>
	<p>12    <i>CORRESPONDANCE</i></p>
	<p>12.1   Requête citoyenne face à la dévaluation appréhendée des propriétés</p>
	<p>12.2   Invitation pelletée de terre résidence de la Corporation des aînés</p>
	<p>13    <i>PERIODE DE QUESTIONS</i></p>
	<p>14    <i>VARIA</i></p>
	<p>14.1   Demande du Club Lystania pour un Mud Drag</p>
	<p>14.2   Participation financière 30<sup>e</sup> anniversaire Centre d'action bénévoles de l'Érable</p>
	<p>14.3   Journées de la persévérance scolaire</p>
	<p>14.4   Les municipalités locales et régionales au cœur de l'occupation dynamique du territoire</p>

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



	14.5 Démission de la directrice de l'OMH						
	15 <i>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE</i>						
	16 <i>LEVÉE DE LA SEANCE</i>						
Ouverture de la séance	Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.						
<b>025-02-2011</b> Adoption de l'ordre du jour	<b>SUR LA PROPOSITION DE : YVON MARTINEAU</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b>  QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.  <b>ADOPTÉE</b>						
<b>026-02-2011</b> Inversion de l'ordre du jour	<b>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b>  QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.  <b>ADOPTÉE</b>						
<b>027-02-2011</b> Présentation des comptes	<b>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b>  QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :  <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 80%;">Chèques numéros 9937 à 9992</td> <td style="text-align: right;"><b>204 022.60 \$</b></td> </tr> <tr> <td>Autres paiements effectuées par la directrice générale</td> <td style="text-align: right;"><b>50 146.44 \$</b></td> </tr> <tr> <td>Grand total des paiements</td> <td style="text-align: right;"><b>254 169.04 \$</b></td> </tr> </table> <b>ADOPTÉE</b>  La directrice générale fait la lecture du règlement numéro 291.	Chèques numéros 9937 à 9992	<b>204 022.60 \$</b>	Autres paiements effectuées par la directrice générale	<b>50 146.44 \$</b>	Grand total des paiements	<b>254 169.04 \$</b>
Chèques numéros 9937 à 9992	<b>204 022.60 \$</b>						
Autres paiements effectuées par la directrice générale	<b>50 146.44 \$</b>						
Grand total des paiements	<b>254 169.04 \$</b>						
<b>028-02-2011</b> Adoption du règlement d'emprunt 295 pour le financement des programmes municipaux Accèslogis	<b>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b>  QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 295 intitulé «Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour les fins de financer la contribution de la municipalité dans le cadre des programmes municipaux d'aide financière complémentaire au programme Accèslogis Québec de la Société d'Habitation du Québec».  <b>ADOPTÉE</b>						
<b>029-02-2011</b> Participation au programme Supplément au Loyer	<b>SUR LA PROPOSITION DE : YVON MARTINEAU</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b>  QUE la municipalité participera au programme de Supplément au Loyer pour le projet de construction d'une résidence pour personnes âgées en légère perte d'autonomie à Lyster, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10% pendant les cinq (5) premières années, pour 100% des unités de logement prévues au projet.  <b>ADOPTÉE</b>						
<b>030-02-2011</b> Adhésion à la SPA	<b>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b>						

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



d'Arthabaska	<p>QUE la municipalité adhère au forfait de base de la SPA d'Arthabaska pour l'année 2010 pour un coût de 0.50\$ par habitants ;</p> <p>QUE la directrice générale soit autorisée à signer l'entente à intervenir avec la SPA d'Arthabaska.</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>
Droit de passage vtt	<p>Le conseil municipal va se pencher sur la demande et étudier des solutions.</p>
031-02-2011 Achat d'une scie à béton	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une scie à béton au coût de 889\$ plus l'achat des lames.</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>
032-02-2011 Liste des saisonniers	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal autorise, selon le règlement 108, que les immeubles suivants soient reconnus comme usagers saisonniers et bénéficient d'un tarif réduit, soit 50% du tarif de base applicable, pour le service d'aqueduc et d'égout pour la taxation annuelle 2011 :</p> <p>2540 rue Bécancour 795 rue Laurier</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>
033-02-2011 Embauche de travailleurs pour la rue des Bouleaux	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal approuve l'embauche de Messieurs René Gagné, Michel Fillion, Éric Martineau, Luc Vachon et Éric Laflamme pour la période de travaux de prolongement des infrastructures dans la rue des Bouleaux ;</p> <p>QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus avec chaque travailleur soient consignés dans une entente de travail signée par l'employé et la directrice générale.</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>
034-02-2011 Achat du matériel pour la rue des Bouleaux	<p>ATTENDU les soumissions reçues suite à l'invitation écrite à trois fournisseurs ;</p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal autorise l'achat du matériel nécessaire au prolongement des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de sanitaire chez Distribution Brunet inc.</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>
035-02-2011 Adoption deuxième projet de règlement	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p>

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



modifiant  
règlement de  
zonage 124 dans  
la zone 34 IA

QUE le conseil municipal adopte le deuxième projet de règlement intitulé «Règlement numéro 293 modifiant le règlement de zonage 124 afin d'enlever un usage dans la zone 34 IA.»

### ADOPTÉE

**036-02-2011**  
Adoption premier  
projet de  
règlement  
modifiant  
règlement de  
zonage 124 dans  
la zone 40 Ra/C

### **SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement intitulé «Règlement numéro 294 modifiant le règlement de zonage numéro 124 afin d'ajouter un usage dans la zone 40 Ra/C.»

### ADOPTÉE

**037-02-2011**  
Correction  
résolution 298-  
12-2010

ATTENDU l'erreur constatée dans la résolution numéro 298-12-2010 ;

ATTENDU l'article 202.1 du Code municipal, lequel autorise le secrétaire-trésorier à modifier un procès-verbal pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise ;

### **POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la modification suivante soit apportée à la résolution précédemment mentionnée : le total de 25 888.08\$ est remplacé par 25 288.08\$.

### ADOPTÉE

**038-02-2011**  
Commandite  
pour le tournoi  
Rêves d'enfants

### **SUR LA PROPOSITION DE : YVON MARTINEAU IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une commandite de 1 400.00\$ sur le coût de la location de la Surface Desjardins à la Fondation Rêves d'enfants pour son tournoi du 4-5-6 mars 2011.

### ADOPTÉE

**039-02-2011**  
Achat de clôtures  
6' x 8'

### **SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat de 20 clôtures 6' x 8' chez AGF au coût 110\$ plus taxes incluant un pied et une attache. La somme sera puisée au poste Améliorations locatives – CCR (02 70120 528).

### ADOPTÉE

**040-02-2011**  
Achat d'un tapis  
roulant

### **SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un tapis roulant chez Club Piscine au coût 1140.22\$ plus taxes. La somme sera puisée au poste Entretien et réparation – Gymlyst (02 70195 526).

### ADOPTÉE

Requête  
citoyenne face à  
la dévaluation  
appréhendée des  
propriétés

La demande sera étudiée avant de répondre au RDDA.

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Période de questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

**041-02-2011**  
Demande du Club Lystania pour un Mud Drag

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil autorise la tenue du Mud Drag organisé par le Club Lystania, sur un terrain de la municipalité situé près de la rue St-Pierre, le 11 juin 2011.

QUE le conseil approuve la tenue de l'activité sur son terrain pour un an seulement, sans infrastructure.

QUE le conseil autorise la fermeture des rues suivantes durant l'activité, s'il y a lieu :

- rue Préfontaine sur toute sa longueur ;
- rue St-Pierre de la rue Préfontaine à la rue Laurier ;
- rue Laurier de la rue Préfontaine à la rue St-Pierre.

QU'une attention particulière soit portée à la sécurité, pour bien démarquer le public des participants.

QUE la tenue de l'activité sur le terrain de la municipalité est conditionnelle à ce l'activité soit couverte par l'assurance du Club Lystania.

**ADOPTÉE**

**042-02-2011**  
Participation financière 30<sup>e</sup> anniversaire Centre d'action bénévoles de l'Érable

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une contribution de 150.00\$ au Centre d'action bénévole de l'Érable pour leur 30<sup>e</sup> anniversaire. Cette dépense sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

**ADOPTÉE**

**043-02-2011**  
Journées de la persévérance scolaire

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal désigne les dates du 14 au 18 février 2011, comme étant les *Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité.

**ADOPTÉE**

**044-02-2011**  
Les municipalités locales et régionales au cœur de l'occupation dynamique du territoire

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement et qu'elle s'est forgée une expertise solide et crédible à ce sujet ;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités déposait, au printemps 2005, un projet de loi-cadre sur la décentralisation ;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités déposait et rendait public, en février 2008, un énoncé de politique intitulé «*Pour une politique d'occupation dynamique du territoire fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales*» ;

ATTENDU QUE, le 18 décembre 2008, le gouvernement du Québec manifestait sa volonté de remettre à l'agenda la question de l'occupation du territoire en ajoutant ce mandat au ministère des Affaires municipales et des Régions ;

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités proposait en 2009 l'adoption d'une loi-cadre s'articulant autour de projets de territoire à l'échelle des MRC qui seraient soutenus par l'ensemble de l'appareil gouvernemental et les instances réalisant un mandat gouvernemental en région ;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités plaide pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement ;

ATTENDU QUE l'aménagement du territoire est une responsabilité politique dévolue aux MRC et que leurs schémas d'aménagement et de développement doivent être reconnus comme l'outil prépondérant de planification et de développement territorial, car les élus qui siègent à la MRC représentent l'ensemble des citoyens de toutes les communautés locales ;

ATTENDU QUE l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de développement du territoire est la mise en œuvre des pactes ruraux issus de la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économiques dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010 ;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités est convaincue que toute démarche doit s'appuyer sur une gouvernance qui s'exercera près du citoyen et de ses besoins ;

ATTENDU QUE les conférences régionales des élus jouent un rôle important de concertation à l'échelle de la région administrative et qu'elles doivent être renforcées en ce sens ;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire affirmait, en octobre 2010, lors des dernières assises annuelles de la Fédération, sa volonté de considérer comme élément à la base de la stratégie gouvernementale l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire ;

ATTENDU QU'à l'heure actuelle, dans son projet, la proposition gouvernementale évacue les municipalités locales et régionales et entraîne un glissement des pouvoirs en matière de planification et de développement du territoire, ceux-ci pourtant conférés depuis longtemps dans les lois municipales aux municipalités locales et aux MRC ;

ATTENDU QU'à la suite d'une rencontre avec le ministre à l'occasion de la réunion de la Table Québec-municipalités, celui-ci a démontré son ouverture à recevoir et à analyser une proposition formelle provenant de la Fédération Québécoise des Municipalités ;

ATTENDU QUE, lors de l'assemblée des MRC des 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2010, les MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités se sont clairement exprimées en faveur de la proposition que cette dernière entend déposer au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'occupation du territoire ;

### **SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

D'INCLURE l'ensemble des éléments de la proposition FQM comme étant partie intégrante de la présente résolution ;

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, de reconnaître le rôle politique des élus locaux et des MRC et la primauté du schéma d'aménagement et de développement sur les autres outils de planification du territoire ;

DE DEMANDER au ministre qu'il adopte une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire qui reconnaîtra la MRC comme le territoire visé dans la mise en œuvre de celle-ci ;

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



DE DEMANDER que cette loi s'articule autour de projets de territoire émanant de la concertation des MRC avec leurs municipalités locales et que la réalisation de ceux-ci soit soutenue par les instances régionales, particulièrement les conférences régionales des élus (CRÉ) et les conférences administratives régionales (CAR) ;

DE MOBILISER l'ensemble des municipalités et MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités afin qu'elles adoptent la présente résolution et qu'elles en transmettent copie au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la Fédération Québécoise des Municipalités.

### ADOPTÉE

045-02-2011  
Adoption du  
procès verbal  
séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

### ADOPTÉE

046-02-2011  
Levée de la  
séance

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 21 h 03.

### ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
**Sylvain Labrecque**  
**Maire**

\_\_\_\_\_  
**Suzy Côté**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS** (Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 7<sup>e</sup> jour de février 2011

\_\_\_\_\_  
Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière